

CPAM
Commission Paritaire Départementale des
Orthophonistes

Mission : Facilite l'application de la convention, suit l'évolution des dépenses de la profession, met en place des actions d'information et de sensibilisation, mène des études relatives à la démographie, suit la mise en œuvre de l'application des recommandations de la Haute Autorité Sanitaire, examine les dossiers des professionnels ne respectant pas les dispositions conventionnelles ou réglementaires.

Texte de référence : Titre 5- Art 20- Paragraphe 3 de la convention

Nombre de Conseillers titulaires et suppléants : 2 conseillers titulaires et 2 suppléants

Particularités : + 1 du régime agricole + 1 RSI

Nombre de réunions annuelles : 2 min

Désignation le : 29 janvier 2010		
Titulaires	Suppléants	Coordonnées
M.GUILLIER(CFE-CGC)	M.LAMBERT (FNATH)	Guillier.claude@gmail.com
M.JIMENEZ(CFTC)	M.BOURGAULT(FO)	